Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260305-18_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

COMMUNE de POLIGNE

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 5 MARS à 21h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents :..... 8
votants :..... 9

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - M. GAILLARD - J. VILLERIO - S. PARENT
REPRESENTÉS : S. COULAIS pouvoir à V. MAIRESSE
EXCUSES : S. TARDIF - F. HOUSSAIS

G.DESCHAMPS a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 26/02/2026

DÉLIBÉRATION N° 18-2026 : RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX PAR L'ASSOCIATION RAISONS D'ETRES AU 01 01 2026

Mme Allain, la 1ère adjointe donne lecture aux membres du conseil de la convention d'occupation des locaux par l'association Raisons d'Etres. L'association occupe une partie des locaux de l'ancien presbytère depuis janvier 2025.
Il est proposé de renouveler la convention fixant un loyer de 200 € par mois.

Après échange et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le renouvellement de convention d'occupation des locaux par l'association Raisons d'Etres à partir du 1er janvier 2026.
- **Décide** de maintenir le montant du loyer à 200 €.
- **Mandate** M. le Maire pour signer la convention.

Fait et délibéré à Poligné

Le/la secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY